

01.03.2010 – 11:00 Uhr

La Fédération Suisse des Casinos porte plainte contre les appareils à sous Tactilo

Berne (ots) -

La Fédération Suisse des Casinos (FSC) recourt au Tribunal fédéral contre le verdict du Tribunal administratif fédéral concernant les appareils à sous Tactilo. La Loterie Romande exploite en Suisse romande près de 700 appareils à sous Tactilo. Les automates Tactilo fonctionnent avec des mises et des possibilités de gain, comme les appareils à sous dans les casinos. Ceci est incompatible avec le principe «Pas d'appareils à sous en dehors des casinos». Les joueurs de Tactilo perdent chaque année plus de 100 millions de francs, sans qu'aucune mesure ne soit prise contre la dépendance au jeu et pour la protection de la jeunesse. De plus, la situation concurrentielle qui règne actuellement est parfaitement inéquitable pour les maisons de jeu, qui sont soumises à de strictes exigences.

Lors de la promulgation de la loi sur les maisons de jeu, il avait été décidé que les appareils à sous ne devaient plus qu'être exploités dans des casinos, avec des mesures efficaces contre l'addiction au jeu et pour la protection des jeunes. Par conséquent, tous les automates devaient être retirés des restaurants. Ce principe est détourné systématiquement par les appareils à sous Tactilo. La Loterie Romande exploite en Suisse romande près de 700 appareils à sous Tactilo. Les automates Tactilo sont accessibles librement et sans contrôle dans les restaurants et les bars. Et tout cela sans aucune protection efficace contre l'addiction au jeu ni aucun contrôle d'âge.

Par contre, l'exploitation des automates dans les casinos est soumise à de strictes exigences (contrôles d'entrée, exclusions des joueurs, concepts sociaux, surveillance par caméra, etc.). Avec l'accès incontrôlé aux appareils à sous Tactilo, sans exigences comparables à celles requises des casinos, la situation concurrentielle devient inéquitable pour les casinos (concurrence déloyale). De plus, des joueurs interdits de casinos peuvent continuer à jouer sans problème sur les automates Tactilo, ce qui, en matière de protection sociale, devient hautement inquiétant.

Contact:

Marc Friedrich
Responsable du Secrétariat FSC
Tél.: +41/31/332'40'22
Mobile: +41/79/279'39'62

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003054/100598967> abgerufen werden.